



Coupure d'eau par le proprietaire

Par **herve1206**, le **05/04/2022** à **17:36**

Bonjour, je souhaiterais savoir si un proprietaire a le droit **sans prevenir** son locataire de mettre en place un compteur divisionnaire et de faire couper l'eau par la societ  des eaux.

A savoir que le locataire est dans le logement depuis 25 ans avec le m me bail de 3 ans renouvel  automatiquement par tacite reconduction, aucun impay  depuis 25ans et que sur le bail l'eau est comprise dans le loyer.

J ai  t  prevenu par la societ  des eaux ce jour de la fermeture sous 8 jours, et que pour rem dier a cette coupure je devais faire ouvrir a mon nom et a mes frais ce nouveau compteur.

Je pr cise que mon logement m'ai lou  par la mairie, que aucun changement de bail n'a  t  effectu  ainsi qu'aucun avenant n'a  t  fait non plus.

Je vous remercie par avance de vos precieux conseils

Bien cordialement

Par **miyako**, le **05/04/2022**   **19:52**

Bonsoir,

C'est   la mairie de faire le n cessaire et en aucun cas on ne peut vous couper l'eau d'autant plus que vous payer votre loyer correctement avec les charges. Il faut mettre en demeure le bailleur ,c'est   dire la mairie .

En cas de refus ,il faut saisir le r f r  du tribunal judiciaire en proc dure d'urgence   jour fixe. L'ordonnance rendue peut l' tre sous astreinte journali re et n'est pas une d cision provisoire,comme dans un r f r  ordinaire

Cordialement

Par **janus2fr**, le **05/04/2022**   **20:26**

Bonjour,

Est ce une location meublée ? Car il n'y a qu'en meuble qu'il est possible d'avoir des charges forfaitaires (vous dites que l'eau est comprise dans le loyer). Si location vide, les charges sont obligatoirement au réel et vous devez donc payer votre eau.

Par **Tiamnr**, le **30/11/2023** à **22:47**

Bonjour, j'ai pris un studio meublé charge comprise de base j'avais dit à mon bailleur que j'aurais été seule avec ma fille entre temps j'ai rencontré quelqu'un ça fait bientôt un mois que j'ai en ménage et mon copain est avec nous j'ai demandé à la caf j'ai 6 moi pour le déclarer mes mon bailleur il n'es pas d'accord hors je lui es dit comme il y a une personne en plus bah je lui donne les charges de plus là , là je rentre dans mon logement il a coupé l'eau je l'appelle il me dit votre copain a jusqu'à 7 pour partir sinon je couperai l'électricité, c'est pas légal ça fait meme pas encore un mois que j'ai en ménage . C'est une location via le Leboncoin un contrat de location a été signée